

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Règlement de la consultation

Procédure adaptée

Art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique

Pouvoir Adjudicateur

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
NORD FRANCHE-COMTE**

Objet du marché

**Mission de prospection exogène visant à détecter des projets
d'implantation d'entreprises dans le Nord Franche-Comté**

Date limite de réception des offres

Le jeudi 3 avril 2025 à 17h00

Sommaire

1	PREAMBULE.....	3
2	POUVOIR ADJUDICATEUR	3
3	OBJET DE LA CONSULTATION	3
3.1	FORME DU MARCHÉ	4
3.2	PROCEDURE D'ATTRIBUTION	4
4	DEMARRAGE ET DUREE DE LA MISSION	4
5	ATTRIBUTION DES MARCHES	4
6	DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.....	4
7	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
8	UNITE MONETAIRE ET LANGUE FRANCAISE.....	4
9	COMPOSITION ET ENVOI DES DOSSIERS DES CANDIDATS	5
9.1	MODALITES DE REMISE DES PLIS	5
9.2	COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	5
9.3	COMPOSITION DES OFFRES.....	6
10	VARIANTES	7
11	OPTIONS.....	7
12	JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
12.1	JUGEMENT DES CANDIDATURES	8
12.2	JUGEMENT DES OFFRES.....	8
13	NEGOCIATION DES OFFRES	9
14	DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AU CANDIDAT	10
15	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10
16	MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION	10
17	DELAIS ET VOIES DE RECOURS.....	10

1 PREAMBULE

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE (ADNFC) est une association loi 1901 créée par des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale en vue de favoriser et accompagner l'implantation et le développement d'entreprises.

Elle a pour mission de susciter et favoriser la création de nouvelles richesses économiques tout en veillant à préserver l'économie existante.

Ses principaux domaines d'intervention sont les suivants :

- animation du Cluster des Technologies Innovantes de la Santé (Cluster TIS)
- implantation et développement d'entreprises
- création d'entreprises industrielles et innovantes
- recherche d'immobilier et de foncier d'entreprise
- recherche de financements
- promotion du territoire Nord Franche-Comté

Dans ce cadre, elle souhaite recourir à un prestataire en vue de réaliser une mission de prospection exogène visant à détecter des projets d'implantation d'entreprises dans le Nord Franche-Comté.

Cette mission ciblera prioritairement les projets industriels et tertiaires « BtoB » dans une approche multisectorielle. Elle s'adressera plus particulièrement aux filières ou thématiques jugées prioritaires pour le Nord Franche-Comté, qu'il s'agisse de filières établies ou d'activités en émergence s'appuyant sur les atouts du territoire.

Le présent document fixe les règles de la présente consultation.

2 POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Pouvoir Adjudicateur est :

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE

La Jonxion – Parc d'innovation de Belfort-Montbéliard

1 Avenue de la Gare TGV

90400 MEROUX-MOVAL

Mail: invest@adnfc.fr

Le pouvoir adjudicateur est représenté par Monsieur le Directeur de l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE.

3 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une mission de prospection exogène en vue de détecter des projets d'implantation d'entreprises dans le Nord Franche-Comté.

La mission s'exécute dans les conditions définies par le cahier des charges.

3.1 FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

3.2 PROCEDURE D'ATTRIBUTION

Au vu de son montant estimé hors taxes, le marché est passé en procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

En vertu de l'article L. 2113-10 et du 2° de l'article L. 2113-11 du Code de la Commande Publique, le marché n'est pas alloué dès lors, qu'outre l'impossibilité d'identifier des prestations clairement distinctes, la dévolution en lots séparés serait inadaptée et rendrait techniquement plus difficile et onéreuse l'exécution des prestations.

4 DEMARRAGE ET DUREE DE LA MISSION

Le marché est conclu pour une durée de douze mois à compter du 1er mai 2025 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure.

Il est reconductible par tacite reconduction deux fois par période de douze mois sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans. En cas de non-reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée éventuellement électronique, un mois au moins avant la fin du marché. La non-reconduction du marché n'ouvre droit pour le titulaire à aucune indemnité à ce titre.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

5 ATTRIBUTION DES MARCHES

Le marché sera attribué sur la base des critères de sélections des offres prévus à l'article 12 du présent règlement de consultation.

Les candidats s'engagent à réaliser l'ensemble des prestations conformément au cahier des charges.

6 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **jeudi 3 avril 2025 à 17h00**.

7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8 UNITE MONETAIRE ET LANGUE FRANCAISE

Le candidat est informé que l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE souhaite conclure le contrat dans l'unité Euro. L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection des offres.

Si le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle mentionnée ci-dessus, il accepte que le pouvoir adjudicateur procède à sa conversion en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. L'offre ainsi modifiée s'imposera au candidat en cas d'attribution du marché.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Les dossiers de candidature devront être rédigés en langue française ou traduits en français pour les candidats étrangers.

9 COMPOSITION ET ENVOI DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Les entreprises souhaitant se porter candidates pour l'attribution du contrat devront faire parvenir leur offre selon les modalités décrites ci-après.

9.1 MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis contenant les offres devront être transmis par voie dématérialisée à l'adresse électronique suivante : invest@adnfc.fr.

L'objet du courriel doit comporter la mention « *Offre - Consultation Prospection Exogène* ».

Un accusé-réception sera adressé au candidat.

Seuls seront ouverts les plis qui auront été transmis et réceptionnés avant les date et heure limites ci-dessus. Il est recommandé aux candidats de ne pas envoyer leur offre quelques minutes avant la date et l'heure limites.

Toute modification aux libellés des pièces ou modèles fournis par l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE pourra entraîner l'irrégularité de l'offre.

Formats de fichiers informatiques :

Le candidat doit veiller à l'**interopérabilité des formats informatiques** qu'il choisit.

Il est recommandé aux candidats d'utiliser des formats de fichiers largement répandus.

Virus :

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Il est donc conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un logiciel anti-virus avant envoi.

9.2 COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter les pièces et informations suivantes :

- **Le formulaire DC1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) dûment complété et justifiant que le candidat n'entre dans aucun**

des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique ;

- **Le formulaire DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) dûment complété avec indication :**

au titre de la capacité économique et financière (rubrique F1) :

- du chiffre d'affaires hors taxes global du candidat réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles,

au titre de la capacité technique et professionnelle (rubrique G1) :

- de la liste des prestations similaires (références) réalisées au cours des trois dernières années, en indiquant le montant, l'époque et le destinataire,
- des effectifs moyens annuels du candidat sur les trois dernières années.

- **Un extrait K BIS ;**
- **Une attestation d'assurance Responsabilité civile et professionnelle ;**
- **Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.**

Le candidat peut également présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.

En cas de candidature groupée (cotraitance), une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants devra obligatoirement être fournie, ainsi que pour chacune des sociétés membres du groupement, la totalité des documents et attestations mentionnées ci-dessus, sous peine de rejet de l'offre.

En cas de sous-traitance, intervenant au moment de l'offre, le candidat devra fournir un DC4 (déclaration de sous-traitance) disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

9.3 COMPOSITION DES OFFRES

L'offre devra comporter :

- l'Acte d'Engagement dûment complété et signé,
- le Cahier des Charges signé,
- l'offre de prix du candidat détaillée et signée ,
- un mémoire technique et méthodologique précis et signé, comprenant a minima :
 - une présentation générale du candidat ;
 - une présentation des effectifs dédiés à la mission avec leurs CV,
 - l'indication du nom et des coordonnées du contact référent pour le suivi de la

- mission,
- **les modalités mises en œuvre pour éviter la superposition d'un même programme de prospection avec des acteurs infra ou supra territoriaux et garantir ainsi à l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT NORD FRANCHE-COMTE l'exclusivité des projets sur son périmètre géographique de compétence,**
 - la description de la méthodologie et des moyens mis en œuvre par le candidat pour détecter des prospects et des projets d'implantation d'entreprises, conformes au cahier des charges, sur le territoire Nord Franche-Comté (campagnes de prise de rendez-vous, mailings, etc...). L'approche méthodologique pourra être différenciée selon des ciblage particuliers que le candidat estimerait pertinent d'aborder spécifiquement ou plus systématiquement. Le candidat pourra formuler toute suggestion et proposition lui paraissant opportune en adéquation avec les atouts du territoire et au regard de sa vision large des tendances du marché,
 - les modalités de présentation et de restitution des dossiers de projets d'implantation d'entreprise soumis à l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT NORD FRANCHE-COMTE,
 - les objectifs de résultat,
 - le nombre minimum de projets, sérieux et conformes aux stipulations du cahier des charges, que le candidat s'engage à présenter à l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE durant la durée d'exécution de la mission,
 - les modalités selon lesquelles le candidat entend rendre compte du déroulement de sa mission à l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE et lui permettre d'assurer le suivi et, le cas échéant, d'adapter la stratégie en cours d'exécution de la mission (réunion(s) préalable(s) au lancement de la mission, nombre et fréquence des réunions de suivi, livrables intermédiaires et final, reporting, etc). **Le candidat devra proposer, a minima, une réunion de lancement de la mission et des réunions de suivi mensuelles. Ces réunions pourront se dérouler en présentiel ou en visioconférence. Les éventuels frais de déplacement devront être inclus dans le prix global et forfaitaire de l'offre.**

Chaque candidat pourra joindre à son offre tout autre document qu'il jugera utile afin de permettre à l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE d'apprécier la pertinence de son offre au regard des objectifs du contrat.

Il est précisé ici que toute modification aux libellés des pièces ou modèles fournis par l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE est interdite sous peine de rejet de l'offre.

Seuls les documents de la présente consultation font foi entre les parties.

Les conditions générales de vente des candidats ne sont pas applicables et ne peuvent en aucun cas être rendues contractuelles ou opposables à l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE.

10 VARIANTES

Les variantes sont autorisées.

11 OPTIONS

Sans objet

12 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

12.1 JUGEMENT DES CANDIDATURES

Lors de l'examen des candidatures, seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations, demandés dûment complétés et signés,
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes.

Les candidats ayant produit l'ensemble des pièces demandées et présentant les garanties professionnelles et financières suffisantes verront leur offre examinée.

Les candidats non retenus seront informés du rejet de leur candidature.

Conformément à l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique, l'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE peut toutefois solliciter la régularisation des candidatures concernées.

12.2 JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de sélection des offres sont pondérés comme suit :

CRITERES		PONDERATION
1	Garantie d'exclusivité territoriale des projets détectés	40 %
2	<p>Valeur technique</p> <p>SC1 : Qualité et pertinence de la méthodologie proposée par le candidat (15 %)</p> <p>SC2 : Nombre minimum de projets d'implantation d'entreprise que le candidat s'engage à présenter durant les douze mois d'exécution de la mission (15%)</p> <p>Nb : Plus le nombre minimum de projets sur lequel le candidat s'engage est élevé, plus il obtiendra de points sur ce sous-critère. Si le candidat n'atteint pas le minimum de projets proposés, les pénalités prévues au cahier des charges s'appliqueront.</p> <p>SC3 : Qualité et modalités du suivi de la mission proposé par le candidat (5 %)</p> <p>Nb : Le candidat devra proposer, a minima, une réunion de lancement de la mission et des réunions de suivi mensuelles. Ces réunions pourront se dérouler en présentiel ou en visioconférence.</p>	35 %
3	Prix	25 %

L'analyse de la valeur technique des offres sera notamment conduite en fonction des éléments figurant dans son mémoire technique et des éléments complémentaires apportés.

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant et l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis par le marché.

13 NEGOCIATION DES OFFRES

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE se réserve la possibilité de négocier avec les deux candidats ayant obtenu les meilleures notes.

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

L'acheteur pourra également attribuer les marchés sur la base des offres initiales, sans négociation.

14 DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AU CANDIDAT

Le dossier de consultation remis au candidat est composé des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation,
- le cahier des charges,
- l'acte d'engagement.

15 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent poser des questions et/ou solliciter tout renseignement d'ordre administratif ou technique qui leur serait nécessaire pour établir leur offre en adressant un courriel à Monsieur Xavier DAMONGEOT (xavier.damongeot@adnfc.fr).

Ces questions et/ou demande de renseignement doivent impérativement être adressées avant le 28 mars 2025 à 12h00.

16 MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

17 DELAIS ET VOIES DE RECOURS

L'instance chargée des recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANCY

Rue Général Fabvier
54035 NANCY CEDEX 3
Téléphone : 03 83 90 85 00
Télécopie : 03 83 27 49 84
Courriel : tj-nancy@justice.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel dans les conditions prévues par les articles 2 à 4 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat,
- Référé contractuel dans les conditions prévues par les articles 11 à 20 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009.